

Le 12 mars 2019

Aux membres de la Commission des Affaires sociales de la Chambre

L'Association belge des victimes de l'amiante (Abeva) a appris que les modifications des règles d'indemnisation des victimes de l'amiante, portées par plusieurs propositions de loi, seraient discutées ce mercredi 13 mars 2019 en Commission des Affaires sociales de la Chambre. L'ABEVA s'en réjouit, remercie les députées qui portent ces textes et espère que cette fois les discussions aboutiront à une issue positive.

L'Abeva tient à rappeler les points qui lui paraissent essentiels pour améliorer la situation des victimes de l'amiante en Belgique :

- Intégrer les cancers du poumon, les cancers du larynx, et ceux des ovaires, provoqués par l'amiante, à la liste des maladies indemnifiables par le Fonds Amiante (AFA).
- Rendre possible pour les victimes de mener une action contre le ou les responsables de leur exposition à l'amiante, sans crainte de perdre leur droit à une indemnisation par l'AFA.
- Adapter le délai de prescription de telle sorte que les faits ne soient pas prescrits au moment du diagnostic, comme c'est le cas actuellement étant donné le temps de latence souvent très long des maladies de l'amiante.
- Améliorer la déclaration des maladies liées à l'amiante en prévoyant une information systématique et régulière des professionnels de santé (médecins du travail, médecins généralistes et pneumologues notamment).
- Prévoir un volet "prévention" rappelant l'impérieuse nécessité de protéger les enfants et les étudiants de l'amiante toujours présent dans des bâtiments scolaires, ; obliger lors de la vente ou de la location d'une maison, appartement, bâtiment à effectuer un inventaire amiante comme cela se fait en France depuis de très nombreuses années.

L'Abeva, qui milite depuis de nombreuses années pour améliorer la prise en charge des victimes de l'amiante et rendre plus efficace la prévention des risques posés par l'amiante en place, encourage vivement les membres de la Commission des Affaires sociales de la Chambre à voter ces améliorations.

Nous rappelons que l'amiante n'est pas un problème du passé. L'amiante fait encore plus de 500 victimes par cancer chaque année dans notre pays, des victimes qui méritent respect et dignité.

Contact: Marie-Anne MENGEOT 0475 55 68 68 - Marc MOLITOR 0475 74 77 03